



Concernant les personnes souhaitant procéder à une déclaration de pêche maritime de loisir au sein de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio au titre de l'année 2024

Je respecte les 3 étapes suivantes :

1. Je procède à ma déclaration de pêche maritime de loisir au titre de l'année 2024 en me rendant durant les heures d'ouverture au public (à savoir les Mardis et Jeudis de 9h à 12h) à la permanence de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (RNBB) située à l'adresse suivante immeuble « U Centru », route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio, muni d'une pièce d'identité et, le cas échéant, des documents du navire.

 Aucune déclaration de pêche maritime de loisir ne pourra être effectuée au nom d'une autre personne que celui du déclarant qui se sera rendu à la permanence de la RNBB, (pas de déclaration pour un tiers absent à savoir : parents, amis, connaissances).

 Nous insistons sur le fait que chaque déclarant devra se présenter en personne auprès d'un agent commissionné et assermenté de la RNBB afin que sa procédure puisse être enregistrée et à condition qu'il soit en mesure de présenter la totalité des pièces demandées.

2. Si mon dossier est complet (Annexe 1 de l'arrêté complétée sur place + pièce d'identité) une attestation nominative de bonne déclaration de pêche maritime de loisir 2024 me sera remise le jour-même par un agent assermenté et commissionné de la RNBB.

3. Je conserve cette attestation nominative en parfait état lors de chaque sortie en mer et prends soin de toujours disposer d'une pièce d'identité afin d'être en mesure de présenter mes documents pour vérification en cas de contrôle de police de l'environnement.